

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : REGIE UBAYE SKI – RECONDUCTION DE L'OPERATION « JE LOUE MA STATION » - SITE ALPIN DE LARCHE.

Le Conseil de communauté,

VU sa délibération n°2018/220 du 13 novembre 2018 relative à l'offre de privatisation du secteur « débutant » du domaine skiable de Larche ;

VU la proposition du directeur de la régie « Ubaye ski » de reconduire cette opération à caractère innovant pour les années à venir ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 11 décembre 2019 ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** la reconduction de cette offre de privatisation du secteur débutant du domaine skiable de Larche dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ Ouverture au maximum du fil neige des marmottes et du télésiège école de Chalenche. Cette offre ne concerne pas le télésiège du milieu.
 - ✓ Mise à disposition du personnel nécessaire à l'exploitation de cette partie du domaine skiable (pisteur secouriste commun avec le domaine nordique et un agent des remontées mécaniques).
 - ✓ L'ouverture du domaine pourra se faire sur le créneau normal d'ouverture du site de Larche, soit de 9h à 17h, conformément au règlement de police des appareils concernés.
 - ✓ La privatisation du domaine donne lieu au paiement d'un forfait inscrit dans la grille tarifaire du site et validé par délibération.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **RAPPELLE** que la mise en œuvre de cette offre est soumise à la validation préalable de la commission communale de sécurité d'automne de la commune de Val d'Oronaye.
- **RAPPELLE** que la location du domaine ne pourra être envisagée que sur des périodes hors vacances scolaires, hors week-end et sur appréciation de l'exploitant.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites chaque année au budget de la régie Ubaye Ski - section fonctionnement - article 7083.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.



C.C.V.U.S.P.

Séance du 17 décembre 2019